

La protection de l'environnement

EN 2012, LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE S'EST DOTÉ D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE MINISTÉRIELLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SMDD). Cette stratégie constitue une réponse d'ensemble à la nécessité de produire plus et mieux, à laquelle l'agriculture est aujourd'hui confrontée. Elle met en valeur une série d'actions récentes et concrètes dont certaines présentées ici : plan Écophyto, certification environnementale, les mesures agroenvironnementales, plan de performance énergétique des exploitations agricoles. Parallèlement, les Trophées de l'agriculture durable ont permis de récompenser cette année encore des initiatives innovantes d'agriculteurs et de structures exemplaires d'une agriculture économiquement viable, ayant un impact positif sur l'environnement et inscrite dans son territoire. En quatre éditions de ce concours, ce sont près de 400 dossiers qui ont été présentés, indiquant que la volonté d'innover au service du développement durable correspond aussi à une attente locale. Les dépenses antipollution réalisées par les établissements agroalimentaires augmentent en 2010 après avoir fortement diminué en 2009.

Le plan Écophyto 2018

► CHIFFRES CLÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ÉCOPHYTO

Source : MAAF

	2009	2010	2011	2012
Réseau de fermes DEPHY Ecophyto .	–	200 exploitations	1 200 exploitations	1 950 exploitations
Bulletins de santé du végétal publiés : ils permettent aux agriculteurs de connaître la situation phytosanitaire et donc de cibler les traitements.	800 bulletins	3 000 bulletins	5 000 bulletins	7 000 bulletins
Formations pour acquérir le Certiphyto , sur le respect de la réglementation, les bonnes pratiques d'utilisation et la connaissance des techniques de lutte intégrée.	–	45 000 certificats délivrés	140 000 certificats délivrés	350 000 certificats délivrés

Un indicateur de suivi a été mis en place afin de suivre l'évolution des volumes, indépendamment de la concentration de produits : le nombre de doses unités (Nodu). Le différentiel interannuel permet de mesurer l'effort consenti, par période triennale glissante. La base de référence est donc la période 2008-2010. Les chiffres 2011 seront publiés à l'automne 2012.

Au sein de la période de référence 2008-2010, on constate un recul très net des ventes de substances problématiques pour l'environnement ou la santé humaine : -87 % pour les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques. On observe également une diminution des quantités vendues (QSA).

L'analyse approfondie du nombre de doses unités (Nodu) pour les usages agricoles et non agricoles hors traitements de semences montre une augmentation de 2,6 % entre 2008 et 2010, essentiellement liée aux herbicides. Pour, en savoir plus, voir le rapport annuel 2011 : <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

La certification environnementale

La certification environnementale des exploitations agricoles, issue du Grenelle de l'environnement, vise à identifier les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement. Cette identification permet la reconnaissance et la valorisation de ces démarches par les partenaires qui souhaitent les accompagner : pouvoirs publics, transformateurs, distributeurs, consommateurs.

La certification environnementale est une démarche volontaire conçue selon une logique de certification progressive de l'ensemble de l'exploitation :

Le premier niveau correspond au respect des exigences environnementales de la conditionnalité et à la réalisation par l'agriculteur d'une évaluation de l'exploitation au regard des niveaux supérieurs.

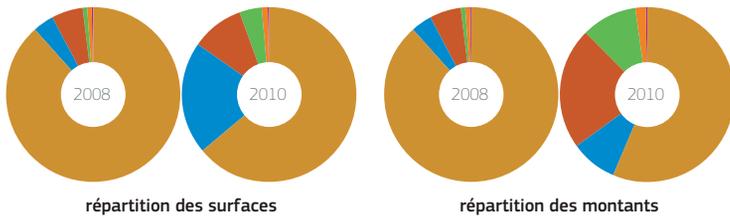
Le deuxième niveau s'appuie sur des obligations de moyens. Les démarches pré-existantes dont les référentiels sont équivalents peuvent être reconnues à ce niveau. Début 2012, cinq démarches ont été reconnues totalement ou partiellement (Agriculture raisonnée, Criterres, Area, Terra vitis Rhône-Méditerranée et Plante bleue). L'ensemble de ces démarches représente environ deux mille exploitations agricoles. D'autres démarches vont l'être au cours de l'année.

Le troisième niveau, qualifié de "Haute valeur environnementale" (ou "HVE"), s'appuie sur des niveaux d'indicateurs à atteindre permettant de mesurer les performances environnementales des exploitations.

Le dispositif est encadré par la Commission nationale de la certification environnementale (CNCE).

Les mesures agroenvironnementales (MAE)

► ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES SURFACES ET DES MONTANTS EN MAE ENTRE 2008 ET 2010 Source : ASP

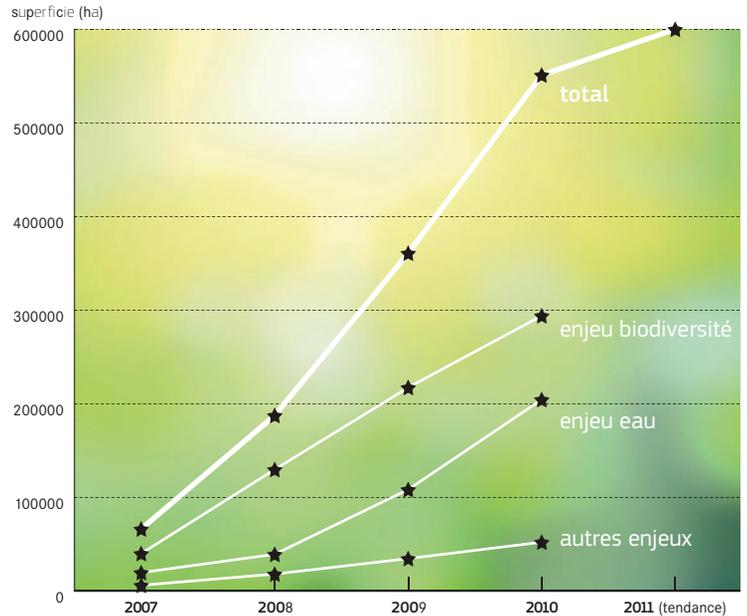


- Prime Herbagère agri-environnementale (PHAE)
- MAE rotationnelle (ROTA)
- Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET)
- Conversion à l'agriculture biologique (CAB)
- Système fourrager polyculture-élevage économe en intrants (SFEI)
- Maintien à l'agriculture biologique (MAB)

En 2010, les MAE concernent 5,7 millions d'hectares dont 600 000 ha en MAET, pour un total de 91 000 engagements. Ces dispositifs, souscrits volontairement par les agriculteurs, constituent le seul outil communautaire dédié aux exploitations agricoles pour maintenir ou introduire des pratiques favorables à l'environnement. En plus du financement FEADER, les MAE bénéficient d'un large soutien financier du Ministère de l'agriculture, des agences de l'eau et des col-

lectivités. Pour l'année 2011, plus de 450 millions d'euros ont été versés à ce titre. Un large panel de mesures s'offre aux agriculteurs : des mesures "d'entrée de gamme" (PHAE, MAER) à des mesures plus ciblées participant à la reconquête de la qualité de l'eau ou au maintien de la biodiversité (MAET). Ces dispositifs permettent d'engager les exploitants agricoles vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux au sein de leurs systèmes d'exploitation.

► DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION DES MAET PAR ENJEUX DE 2007 À 2011 : Source : ASP



+ En savoir plus

Le rapport d'avancement 2011 du plan Écophyto 2018 : www.agriculture.gouv.fr/ecophyto

Protection de l'environnement dans l'industrie agroalimentaire : reprise des investissements en 2010 - Agreste Primeur n°279

Le Plan de performance énergétique 2009-2013

Le plan de performance énergétique des exploitations agricoles (PPE) continue d'accompagner la transition énergétique des entreprises agricoles afin d'atteindre l'objectif : 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique en 2013.

Ce plan pluriannuel répond à un double enjeu, environnemental et économique. Il a vocation à :

- améliorer l'évaluation de la consommation d'énergie du secteur agricole ;
- diffuser massivement les diagnostics énergétiques des exploitations ;
- améliorer l'efficacité énergétique au niveau de l'agroéquipement et de la production agricole ;
- développer les énergies renouvelables sur les exploitations.

Ces actions permettent aux exploitants de connaître et de réduire leurs charges liées au poste énergie, et ainsi d'accroître la compétitivité des exploitations.

Pour 2011, uniquement au travers des mesures spécifiques PPE du programme de développement rural hexagonal (PDRH), le ministère de l'agriculture a consacré 15,41 millions d'euros au PPE, auxquels s'ajoutent 1,4 million d'euros des collectivités territoriales et 8,1 millions d'euros de l'Union européenne (Feader). Ces crédits publics ont eu un effet de levier important puisqu'ils auront permis de générer un total d'investissements estimé à 58 millions d'euros. Ces crédits mobilisés par le plan au travers du PDRH ont permis de dépasser les 10 000 diagnostics énergétiques des exploitations agricoles en 2011 et de réduire, cette même année, la consommation énergétique de

2 400 exploitations grâce à l'installation d'équipements économes en énergie ou de production d'énergie renouvelable. La progression de ce chiffre, en constante augmentation depuis 2009, traduit la dynamique du plan.

D'autre part, le déploiement du nouvel outil de diagnostic énergétique Dia'terre®, mis au point par l'Ademe en collaboration avec de nombreux partenaires agricoles et co-financé par le ministère, se poursuit. Fin 2011, près de 440 diagnostiqueurs sont formés à l'utilisation de cet outil sur le territoire. Dia'terre® a vocation à renforcer la sensibilisation du monde agricole aux enjeux énergétiques et gaz à effet de serre.

Les crédits du ministère relevant du PDRH sont prorogés dans le cadre du plan d'aide aux filières sur la période 2011-2013. Ils sont prioritairement attribués aux secteurs bovin viande, bovin lait, porc et volaille.

D'autres dispositifs concourent à une meilleure performance énergétique des exploitations. Ainsi les serristes ont également bénéficié de soutiens spécifiques permettant d'améliorer la performance énergétique de leurs installations, parmi les plus énergivores. 2011 marque aussi un tournant pour le soutien à la méthanisation agricole, qui bénéficie désormais de nouveaux tarifs d'achat de l'électricité et d'injection du biogaz dans les réseaux. Dans certains cas particuliers, des aides régionales peuvent aussi accompagner les projets. Enfin des aides du Casdar2 ont permis l'accompagnement des actions de R&D dédiées à la performance énergétique du secteur agricole.

Augmentation des dépenses antipollution dans les IAA

Le montant global des dépenses réalisées en 2010 par les établissements agroalimentaires au titre de la protection de l'environnement est de 757 millions d'euros, soit une augmentation de 13% par rapport à 2009. La moitié de ce montant est constituée de redevances (notamment liées au traitement des emballages en forte augmentation, des déchets et des eaux usées), un quart est destiné aux investissements (stations d'épuration, filtres, appareils de mesure de la pollution par exemple) et un autre aux dépenses de fonctionnement des équipements existants. En 2010, les investissements atteignent leur plus haut niveau depuis 2006. La moitié de ces investissements est destinée aux eaux usées, un peu moins du quart à l'air et au climat.